



COMMUNE DE BASSE- VENDLINE

Bulletin d'information N° 11

mars 2026

Une Assemblée communale extraordinaire se déroulera le

**mardi 24 mars 2026, à 20.00 heures,
à la salle communale de Bonfol**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les Communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 8'452.80 versée sur un an.
3. Discuter et voter un dépassement de crédit de CHF 225'000.- relatif au crédit initial de CHF 780'000.- concernant la rénovation du bâtiment communal et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
4. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 420'000.- relatif aux travaux de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers.
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bonfol, le 5 mars 2026

Le Conseil communal